

## Deux agressions en 24 heures

Un homme de 38 ans et deux jeunes mineurs agressés en pleine ville



Deux agressions en 24 heures

Lundi à 17 h 15, un homme de 38 ans a été violemment agressé par trois jeunes au jardin Ortholan, sans raison apparente. La patrouille de police a pu interpellé l'auteur principal des coups peu après, place Diderot, rapidement identifié grâce à la scène filmée par un témoin qui a prévenu le commissariat.

Le deuxième agresseur a été interpellé hier après-midi, alors qu'il était convoqué pour d'autres affaires. Il a été reconnu par la victime. Le troisième a pris la fuite avant l'arrivée des policiers. Les deux hommes étaient alcoolisés au moment des faits.

Le premier, âgé de 21 ans et originaire de Bordeaux, déjà très connu des services de police pour faits de violences, recels, stupéfiants et outrages, affichait 0,92 gramme d'alcool par litre de sang au moment de son interpellation. Il a été placé en garde à vue prolongée jusqu'à ce mercredi avant d'être présenté au parquet. Il a été conduit à la Maison d'arrêt en attendant d'être jugé demain. Son complice a été laissé libre, sous contrôle judiciaire, et sera également jugé demain.

La victime a été transportée à l'hôpital par les pompiers, trois jours d'ITT lui ont été prescrits.

Une autre agression a eu lieu le lendemain à la même heure, alors que deux mineurs attendaient leur bus à 17 h 15 à la gare d'Auch. Un individu de 19 ans, originaire de Mayotte, a bousculé et poussé le premier, âgé de 14 ans, qui est tombé au sol en se blessant légèrement. Le deuxième, 15 ans, a reçu un coup de poing. L'auteur a pris la fuite mais la patrouille l'a rattrapé quelques rues plus loin. Il présentait un taux d'alcoolémie de 1,6 gramme d'alcool dans le sang.

Il était accompagné par un autre homme, également alcoolisé, qui était resté dans le hall de la gare, sans intervenir lors de l'agression. Mais il s'est rebellé contre les policiers, et tous deux ont fini en garde à vue jusqu'à cet après-midi. Ils ont été libérés en attendant une convocation judiciaire.